



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AREPO

Strasbourg, 14 avril 2016

1^{ère} réunion plénière 2016

L'Assemblée générale de l'AREPO a eu lieu le 14 avril 2016 de 14h00 à 17h30 à la **Maison de la Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine à Strasbourg**.

La réunion plénière a été ouverte par le Secrétaire Général. Il a d'abord remercié les participants puis a excusé le Président Vincent Labarthe qui n'a pu participer en raison d'une session plénière du Conseil régional de la Région Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon organisée le jour même. La réunion a donc été présidée par le Vice-Président Jean-Louis Cazaubon.

Introduction du Vice-Président Jean-Louis Cazaubon

Le Vice-Président a introduit cette réunion en remerciant la nouvelle grande Région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne qui nous a accueillis dans la Maison de la Région à Strasbourg. Il a, en outre, remercié les services de la région ALCA et les services de l'Institut Régional de la Qualité de l'Alsace (IRQUA) dirigés par Mme Bénédicte Baur.

PARTIE STATUTAIRE

Rapport moral semestriel (novembre 2015 - avril 2016)

Régions membres

En 2015, 25 Régions ont payé la cotisation. C'est une de moins qu'en 2014 (voir comptes).

Politiques européennes

Le Vice-Président a présenté les principaux résultats des activités de l'AREPO du dernier semestre (novembre 2015 – avril 2016) sur les politiques suivantes ([voir le rapport d'activité pour plus de détails](#)) :

- **Politique de promotion** : l'AREPO a préparé une **fiche descriptive** sur la politique de promotion ainsi qu'un nouvel **outil pour faciliter la recherche de partenaires** et les échanges d'informations concernant les projets de promotion (désormais en ligne sur notre site internet, dans la nouvelle section « Partner search »).
- **Réforme du règlement bio** : Le trilogue sur la réforme de l'agriculture bio est toujours en cours sous présidence hollandaise après la présidence luxembourgeoise. Les questions clés restent en suspens.
- **Recherche et innovation** : L'AREPO a continué son travail en collaboration avec le réseau SYAL afin de capitaliser les conclusions du séminaire organisé à l'Expo universelle de Milan 2015. En décembre 2015, l'AREPO a pu présenter à la CE son document d'orientation politique pour participer à la définition de la stratégie de long terme de l'UE pour la recherche et l'innovation en agriculture.
- **Indications géographiques non agricoles** : Ce dossier est important pour les Régions. Les enjeux sont proches de ceux des IG agricoles : il s'agit de fixer des activités économiques sur les territoires. Pour les IG agricoles, la reconnaissance des IG non agricoles offrirait une contrepartie dans les négociations internationales avec les pays du Sud.
- **TTIP** : En février 2016, l'AREPO a participé à l'Événement de Présentation des Parties prenantes organisé par la CE à l'occasion du 12^{ème} cycle des négociations. Nous vous avons transmis en mars les documents publiés par la CE ainsi qu'un questionnaire, afin de définir la position de l'AREPO sur ce sujet pendant l'AG.

VOTE : Le rapport moral du Président a été voté à l'unanimité.

www.arepoquality.eu

Secrétaire général : secgen@arepoquality.eu ; Tel : + 33 6 10 13 11 89
Bureau Bruxelles: policyofficer@arepoquality.eu ; Tel : +32 (0)2 743 30 09
Bureau Bordeaux : eu-projects@arepoquality.eu ; Tel : +33 6 88 62 24 08

Présentation et vote des comptes financiers 2015

Dépenses : En 2015, les dépenses ont dépassé le budget prévisionnel de 12 100 €, notamment en raison des formidables opportunités rencontrées lors de l'Exposition universelle de Milan 2015 (participations aux conférences de la CE, séminaire de haut niveau de l'AREPO sur la recherche, la formation et l'enseignement).

Recettes : Les recettes ont été inférieures de 1 500 € par rapport au budget prévisionnel. 25 cotisations ont été reçues contre 26 programmées (- 4 500 €) et les revenus financiers ont été inférieurs de 650 € par rapport aux prévisions.

Résultat : L'exercice 2015 affiche donc un résultat négatif (- 13 600 €) principalement en raison des formidables opportunités rencontrées à l'Exposition universelle de Milan 2015.

Capitaux propres : Malgré le résultat négatif de 2015, les capitaux propres sont encore à un niveau très élevé de 270 400 € et correspondent à 2 années entières de fonctionnement au même niveau de dépenses que 2015 (135 600 €). Il n'y a donc pas lieu de revenir sur la décision de réduire le montant de la cotisation annuelle, votée en 2014. La cotisation annuelle en 2016 restera à 4 500 € comme voté lors de l'Assemblée plénière de novembre 2015.

VOTE : *Les comptes annuels 2015 sont approuvés.*

Budget prévisionnel 2016

Les **recettes prévisionnelles** sont envisagées au même niveau que les prévisions de 2015 soit 124 200 € en tablant sur 26 cotisations payées, sur un maintien du nombre de vols remboursés par la Commission européenne et sur de meilleurs résultats financiers des produits de placement. A cette fin, le compte sur Livret à 0,25 % a été clôturé en février 2016. L'AREPO détient à présent 3 000 € de parts sociales du Crédit Agricole à 1,69 % annuel, un placement à terme garanti de 60 mois à 1,9 % annuel en moyenne (0,4 % pour la première année) pour 161 800 € et un Compte sur livret associatif à 0,75 % pour 81 500 €.

Passage de Giulia Scaglioni en CDI : + 34 000 € de dépenses supplémentaires par rapport à 2015 soit le double du coût du contrat aidé. Il faudra donc compenser cette augmentation des charges en maîtrisant le poste déplacements (- 15 000 € par rapport au budget prévisionnel 2015). En 2016, il n'y a pas d'évènement majeur programmé par l'AREPO en dehors des deux Assemblées plénières annuelles habituelles.

Le budget prévisionnel 2016 est présenté à l'équilibre.

VOTE : *Le budget prévisionnel 2016 est approuvé.*

Discussion autour de l'intégration d'un comité scientifique dans l'AREPO

A l'occasion de la réunion plénière de novembre 2015, l'équipe de l'AREPO s'était engagée à analyser les possibilités d'intégration d'un comité scientifique dans le réseau. Ainsi, le Secrétaire Général propose de signer une convention de collaboration avec le réseau SYAL. Le SYAL est un réseau de recherche sur les Systèmes Agroalimentaires Localisés qui réunit trente institutions de recherche issues de pays européens qui vise à développer la recherche scientifique appliquée au développement des productions agroalimentaires localisées.

La structure du texte de la convention proposée est la suivante :

- **Introduction** sur les missions de l'ERG SYAL et de l'AREPO ;
- **Article 1 : historique** de la collaboration avec le SYAL qui a abouti à la rédaction du document d'orientation politique sur la recherche et l'innovation.
- **Article 2 : objet de la convention de partenariat politique** (la convention n'engage pas les deux associations financièrement) :
 - a) renforcer les positions et les actions de l'AREPO en valorisant les informations scientifiques produites par l'ERG SYAL

- b) porter les questionnements des Régions et des producteurs de l'AREPO à la connaissance de l'ERG SYAL et de ses membres qui pourront les prendre en compte dans leurs travaux de recherche
- c) renforcer la politique européenne de recherche et d'innovation en faveur des indications géographiques et des systèmes européens de qualité
- **Article 3 : modalités de collaboration :**
 - a) Participation aux événements des deux réseaux
 - b) Mise en commun de travaux, échanges d'informations et de positions
 - c) Contribution du SYAL au Comité Scientifique de l'AREPO

Le texte n'a pas été voté à l'AG puisque c'est une première proposition qui devra être discutée avec le groupe SYAL. L'AG a donné mandat aux chargées de mission Giulia Scaglioni et Anne Clermontelle de présenter la proposition de convention au comité de coordination du groupe SYAL, pour finaliser le texte avec l'accord des deux organisations. Une rencontre est programmée avec SYAL début mai à Stockholm.

PARTIE THÉMATIQUE

Présentation des produits alsaciens sous signe de qualité et de la démarche « Savourez l'Alsace - Produit du Terroir » - Alsace Qualité

Vous trouverez le PPT d'Alsace Qualité présenté lors de l'AG en pièce jointe.

Révision à mi-parcours de la PAC - Laurent Gomez, Secrétaire Général de l'AREPO

Pour l'instant, la Commission n'a pas l'intention de s'engager dans la révision à mi-parcours de la PAC. Cependant, de nombreuses difficultés sont encore visibles dans les Régions pour la mise en place de certaines mesures du programme de développement rural (PDR), notamment la **mesure de coopération pour la création des groupes opérationnels**.

Après une rapide confrontation entre les Régions présentes lors de l'AG, il est évident que les Régions n'ont pas avancé de la même manière, de nombreux doutes subsistent et beaucoup de travail est encore à faire sur cette mesure.

Le Secrétaire Général propose donc de réaliser un **questionnaire pour faire l'inventaire de différentes modalités de mise en place de groupes opérationnels dans les Régions membres**. L'idéal serait de pouvoir recueillir des exemples pilotes et des bonnes pratiques à partager et échanger entre les membres de l'AREPO.

Un deuxième chantier de travail concerne la **mesure qualité (certification, promotion) du PDR**. Le Secrétaire Général propose de recueillir et d'analyser différentes modalités de mise en place de la mesure dans les Régions de l'AREPO afin d'élaborer un catalogue qui sera mis à la disposition des membres sur le site de l'AREPO. En outre, l'équipe technique de l'AREPO en profitera pour faire circuler un questionnaire afin d'identifier les difficultés et les problèmes rencontrés et les questions qui restent encore en suspens.

Document d'orientation politique de l'AREPO et du SYAL - Giulia Scaglioni, AREPO Bureau de Bruxelles

En décembre 2015, l'AREPO a présenté à la Commission européenne un document d'orientation politique en tant que contribution au processus de consultation pour la définition de la stratégie de long terme de l'UE pour la recherche et l'innovation en agriculture. Il vise à assurer que les besoins et les problèmes des systèmes agroalimentaires locaux et des indications géographiques seront pris en compte et inclus, soulignant leur potentiel pour un développement rural durable ([disponible sur le site web de l'AREPO](#)).

A ce propos, l'AREPO travaille actuellement avec l'ERG SYAL et TP Organics à l'élaboration d'une stratégie visant à présenter des priorités communes pour les sujets H2020. Nous travaillons notamment sur la transformation des aliments, les relations consommateurs-producteurs et la certification.

Mise à jour sur le TTIP - Laurent Gomez, Secrétaire général de l'AREPO

Le 21 mars, la Commission européenne a publié des documents des négociations en cours sur le TTIP concernant la Propriété Intellectuelle et les Indications Géographiques (IG), et notamment une liste positive d'IGP et d'AOP que la CE voudrait protéger dans le TTIP. La liste représente une pratique courante de la CE dans tous les accords commerciaux et bilatéraux (ex. Canada, pays Mercosur, Thaïlande, Géorgie), mais cette fois le secteur réagit plus fortement car les Etats-Unis représentent 30% des chiffres d'affaire des exportations des IG de l'UE.

Afin de réagir à ce document, l'AREPO a envoyé à ses membres un questionnaire. **Les réponses au questionnaire sont homogènes et cohérentes** entre elles et nous ont permis de rédiger une **proposition de position commune de l'AREPO**. La structure du texte de la position proposée est la suivante :

- **Considérants** : Les considérants rappellent que les 1300 IG agroalimentaires enregistrées par la CE sont des droits inaliénables de propriété intellectuelle collective et représentent une partie très importante de l'économie rurale et de la culture agricole et alimentaire européenne (chiffre d'affaire annuel d'au moins 60 milliards d'euros). En outre, le chiffre d'affaire à l'exportation des IG européennes est de 15 milliards d'euros et les Etats-Unis sont de loin le premier pays de destination des IG européennes, représentant 30% du total des exportations de l'UE.
- 1. **L'AREPO se déclare opposée au principe d'une liste restreinte d'Indications Géographiques (IG) « à priori »** et demande à la Commission européenne d'œuvrer pour une reconnaissance large et une protection forte des IG dans le TTIP.
- 2. **L'AREPO demande une consultation exhaustive des IG européennes.** L'AREPO s'interroge sur les modalités du processus démocratique qui a présidé à la rédaction de la liste restreinte. Les membres de l'AREPO affirment qu'un nombre significatif d'IG ayant des ambitions ou des enjeux commerciaux sur le territoire des Etats-Unis n'apparaissent pas dans la liste rendue publique par la CE.
- 3. **L'AREPO souhaite que l'inscription dans un éventuel registre bilatéral reste ouverte aux futures IG.**
- 4. Concernant les IG non agroalimentaires, **l'AREPO demande qu'il soit mis fin à l'usage par les Etats-Unis des noms de 17 IG européennes viticoles au nom d'une soi-disant semi-généricité.**

La Toscane a souligné que les produits exclus de la liste vont devoir se protéger aux Etats-Unis par le biais du droit des marques. L'enregistrement et la protection d'une marque privée aux Etats-Unis présentent des coûts très élevés pour les producteurs. La Toscane propose donc de demander à la CE d'introduire de nouveaux instruments financiers capables d'accompagner les IG européennes dans leurs actions de protection sur les marchés extérieurs. Cette proposition a été intégrée dans la position de l'AREPO, qui s'engage à évaluer la possibilité de présenter des propositions à la CE, après la conclusion des négociations.

VOTE : La proposition de position commune de l'AREPO sur le TTIP a été votée à l'unanimité.

Règlement sur l'Agriculture Biologique - Giulia Scaglioni, AREPO Bureau de Bruxelles

En janvier 2016, la présidence néerlandaise du Conseil a repris le rôle de direction des Etats membres dans les négociations du trilogue avec le Parlement et la Commission sur les dossiers biologiques. Pour le moment, peu de progrès ont été faits et les questions clés (seuil de décertification et le système de contrôle) restent en suspens, alors que le Conseil et le Parlement exigent très clairement une inversion des propositions de la Commission sur ces sujets. Pour l'importation, les trois institutions ont un peu plus avancées mais sont toujours en discussion sur le degré de flexibilité à adopter en permettant aux règles de l'UE de s'adapter aux différentes conditions mondiales.

Les IG non agricoles - Laurent Gomez, Secrétaire général de l'AREPO

L'AREPO a été sollicitée par la DG Grow pour participer à un événement sur les IGNA lors de la "semaine européenne des villes et des régions" – (open days) au mois d'octobre 2016. Nous allons réfléchir à l'organisation d'un événement AREPO en marge de cet événement (rencontre de haut niveau ? workshop ?).

L'AREPO est en contact avec la MEP Virginie Rozière, rapporteur du dossier pour le Parlement européen. La dernière rencontre a eu lieu le 14 avril à Strasbourg. Elle nous a demandé de réfléchir sur les possibilités de collaborer sur trois champs d'action :

1. Faire suivre le **courriel** de Mme Rozière aux parties intéressées et autorités en charge de ce dossier pour augmenter la pression sur la CE qui tarde à agir sur ce sujet ;
2. Organiser un **évènement** en automne à Bruxelles ;
3. Réaliser un **inventaire** des possibles indications géographiques artisanales et industrielles dans les Régions de l'AREPO. L'AREPO s'engage à **envoyer la méthodologie développée et utilisée en Aquitaine** pour identifier ces produits et propose à ses membres de réaliser un premier inventaire. En France ce travail a été fait pour l'association FIGIA (Association Française des Indications Géographiques Industrielles et Artisanales) qui a été créée après la définition d'une législation nationale.

Nouvel outil de l'AREPO sur les projets de promotion - Giulia Scaglioni, AREPO Bureau de Bruxelles

Afin de faciliter les échanges d'information, le réseautage et la recherche de partenaires pour les projets de promotion entre les producteurs de ses Régions membres, l'AREPO a créé un nouvel onglet « Partner search » sur son site web. Les organisations intéressées à soumettre une recherche de partenaires peuvent compléter le [questionnaire](#) suivant. Les contacts et les informations concernant la proposition de projet et les organisations intéressées qui auront complété le questionnaire seront disponibles au [lien](#) suivant.

En outre, l'AREPO a assisté à l'**Infoday sur la promotion** (février 2016) et préparé une **note descriptive concernant la politique de promotion** (à trouver le site web de l'AREPO, dans l'onglet réservé aux membres de l'AREPO).

Les projets européens - Anne Clermontelle, AREPO Bureau de Bordeaux

L'AREPO est associée au consortium gagnant Strenght2Food de l'**appel à projet SFS-20-2015 : « Circuit alimentaire durables et politiques publiques »**. Projet dont l'objectif est l'étude de l'impact des politiques de qualité européennes sur la durabilité de l'agriculture et la promotion d'une alimentation saine.

L'AREPO participe également à l'**appel à projet SFS-45-2016 « Accroître la transparence globale des produits agroalimentaires transformés »** au sein du consortium GLOSSAFOOD dont le coordinateur est Ceia3 « Campus agroalimentaire d'excellence internationale ». Nous attendons les résultats de la première phase.

Enfin, l'AREPO participe à un **appel à proposition du programme Interreg SUDOE** : AGROSMARTcoop concerne l'intégration, la compétitivité et la croissance économique des coopératives agroalimentaires de l'espace rural SUDOE. Le coordinateur du consortium est l'organisme AGACA - association de coopératives agricoles de Galice -. L'AREPO coordonnerait le WP « *Dissémination des résultats* » avec un budget de 112000 euros cofinancé à 75% par le FEDER pour mettre en œuvre ses activités sur 24 mois. Nous attendons les résultats de la seconde phase prévus pour fin juin 2016.

Conclusions

Le Secrétaire général a conclu la réunion plénière en rappelant les points du programme de travail pour les prochains mois :

- Finalisation du texte et **signature de la convention AREPO-SYAL** ;
- Réalisation d'un **questionnaire et analyse** de la mise en place de la mesure coopération (création des **groupes opérationnels**) et de la mesure **qualité** (certification, promotion) du PDR par les Régions de l'AREPO ;
- Collaboration avec SYAL et TP Organics afin de modifier le document d'orientation politique sur la recherche en **priorité pour les appels à projet H2020** ;



- Dissémination de la **position de l'AREPO sur le TTIP** ;
- Proposition d'une **méthode d'inventaire des potentielles indications géographiques artisanales et industrielles dans les Régions de l'AREPO**.

Vincent Labarthe
Président de l'AREPO
P/O Laurent Gomez
Secrétaire général de l'AREPO